

Par Laurent Fraisse (CRIDA/LSCI)

Introduction

Ce texte n'a pas la prétention de proposer une méthode d'évaluation ou des indicateurs sociétaux de développement, mais davantage de repérer quels peuvent être les enjeux politiques sous-jacents aux demandes d'évaluation des activités d'économie sociale et d'économie solidaire (ESS). L'expérimentation d'un bilan sociétal¹, l'apparition de labels solidaire ou équitable², la proposition d'Alain Lipietz de créer un label d'utilité sociale et solidaire³, l'atelier des rencontres européennes de Tours "Méthodes et outils de valorisation"⁴, le rapport de Patrick Viveret sur les nouveaux facteurs de richesse⁵, l'émergence dans le débat public des notions d'externalités et de capital social sont autant d'éléments disparates qui témoignent de la montée en France d'une demande sociale pour reconsidérer et élargir les critères et instruments de mesure des performances socio-économiques des entreprises comme de la richesse nationale. Cependant, toutes ces démarches ne sont pas équivalentes et n'appellent pas les mêmes réponses politiques. Sans prétendre être exhaustif, nous avons repérés quelques enjeux qui mettent en tension évaluation et régulation publique :

- Les acteurs de l'ESS manifestent parfois une insatisfaction face aux méthodes de gestion et outils comptables classiques. Comment répondre aux besoins de méthodes d'évaluation adaptées (c'est à dire plutôt participative, qualitative et négociée) aux finalités et mode de fonctionnement de l'ESS ?
- La valorisation de "la plus value sociale", des "bénéfices collectifs", des "externalités positives" des activités de l'ESS devient une exigence pour asseoir leur légitimité vis à vis des partenaires et de l'opinion publique. Comment favoriser la construction et l'expérimentation d'outils permettant d'identifier et de mesurer l'impact sociétal des activités de l'ESS sur leur environnement ?
- La mondialisation économique et sa contestation par la société civile conduisent les entreprises, cabinets conseil et ONG à réfléchir, voire à expérimenter de nouvelles formes de "régulations privées" (normes ISO, codes de conduites, certifications, etc.) de la responsabilité sociale et environnementale. Quelle position place les acteurs et entreprises de l'ESS doivent adapter dans la construction de ces nouvelles formes de régulation ?
- "L'utilité sociale" et la "rentabilité sociale" apparaissent dans le débat public voire sur l'agenda politique comme un moyen complémentaire de préciser les contours du secteur de l'ESS. Par quel processus d'institutionnalisation passer pour définir, reconnaître et contrôler l'utilité sociale ?
- L'ambition des acteurs de l'ESS d'être porteurs d'un autre modèle de développement dépend de leur capacité à faire évoluer les représentations de l'économie et de la richesse au-delà du marché et de la croissance. Comment participer à la construction d'indicateurs pluriels du développement ?

¹ Le bilan sociétal a été mis en place par le CJDES (Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale).

² Nous pensons par exemple aux labels des opérateurs de la finance solidaire (Label Finansol) ou encore à ceux du commerce équitable.

³ Lipietz A., Pour le Tiers secteur, La découverte /La documentation française, Paris , 2001. Rapport *Du halo sociétal au Tiers secteur – Pour une loi cadre sur les sociétés à vocation sociale*.

⁴ Cf. Le dossier préparé par le CRIDA, "D'autres méthodes et outils de valorisation", rencontres européennes des acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire, Tours, novembre 2001.

⁵ Viveret P., *Reconsidérer la richesse*, Rapport d'étape de la mission "nouveaux facteurs de richesses" au Secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, Paris 2001.

Tous ces enjeux ne sont pas d'une égale importance. Certains se recoupent, d'autres doivent être articulés. Cependant, tous révèlent combien l'évaluation, l'élaboration des critères et des méthodes, devient progressivement un élément essentiel de débat public sur l'ESS.

Adapter les outils de gestion et les méthodes d'évaluation aux finalités et modes de fonctionnement des acteurs et activités de l'économie sociale et solidaire.

Les acteurs et entreprises de l'ESS sont le plus souvent amenés à utiliser les mêmes outils comptables et de gestion que les entreprises de capitaux. Ces instruments ne sont pas toujours à même de mesurer et de valoriser les spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire telles que les finalités sociales et environnementales de leur activité, leurs aptitudes à mutualiser les ressources et les risques, leur fonctionnement démocratique et participatif, la dimension non monétaire de l'implication de bénévoles et d'usagers.

Les méthodes classiques de gestion et de management ne permettent pas d'apporter une appréciation globale de l'impact des entreprises sur son environnement au-delà des seuls résultats financiers. Les méthodes de gestion classiques ne sont pas neutres sur le pilotage et les choix de l'entreprise. Elles gouvernent bien souvent à l'insu des décideurs et ne permettent pas un management qui intègre des critères démocratiques, sociaux et écologiques.

La première demande des acteurs et entreprises de l'ESS est de disposer d'outils et de méthodes globaux d'évaluation qui aillent au-delà des bilans économiques, financiers et sociaux classiques. A la fois outil d'aide à la décision, d'aide à la négociation et d'aide à la participation, ces instruments doivent non seulement viser à améliorer les performances par une meilleure compréhension des impacts sociaux des activités, mais aussi favoriser un approfondissement du projet qui mobilise les sociétaires et les différentes parties prenantes (dirigeants, administrateurs, salariés, bénévoles, usagers, pouvoirs publics...) de l'entreprise.

Cette prise en compte des particularités de l'ESS par des méthodes d'évaluation appropriées supposent notamment qu'elles soient en convergence avec les finalités sociales et le fonctionnement démocratique généralement revendiqués par le milieu. D'où une préférence pour les démarches d'auto-évaluation⁶, d'évaluation participative et négociée dont l'efficacité repose sur une réappropriation et redéfinition du projet collectif, des modalités de gestion et des résultats de l'activité par les sociétaires et leurs partenaires.

Mieux identifier et mesurer l'impact sur la société de l'EES

Au-delà de l'adaptation des outils de gestion aux modes de fonctionnement interne et aux statuts, la reconnaissance des acteurs de l'EES passe de plus en plus par la démonstration de leur "utilité sociale". Valoriser et mesurer la "plus-value sociale", les "bénéfices collectifs", la "rentabilité sociale", "les externalités positives" de leur activité sont des préoccupations croissantes pour renforcer, à partir de critères simples et d'indicateurs compréhensibles, une légitimité souvent contestée par l'Etat et le marché.

Car les partenaires financiers des acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment les banques ou les pouvoirs publics, utilisent largement les critères d'évaluation de l'économie marchande sous-estimant l'originalité de leur apport à la société. Bien que peu aptes à révéler l'impact sur les populations et les territoires, les indicateurs quantitatifs et économiques demeurent néanmoins les seuls qui ont une crédibilité auprès des principaux bailleurs de fonds et de l'Etat. Les acteurs de l'ESS ont souvent le sentiment d'avoir à apporter la "preuve" de leur spécificité par rapport aux entreprises de capitaux dont le fonctionnement serait la "norme" ou "la référence" pour l'ensemble de la société. Ils sont trop souvent suspectés de bénéficier d'avantages fiscaux et de subventions publiques qui fausseraient le bon fonctionnement de l'économie.

En outre, les instruments de comptabilité élargis qui existent pour appréhender la contribution sociale des entreprises apparaissent insuffisants. Si le bilan social qui a été mis place en France depuis 1977

⁶ Par exemple, l'expérimentation du bilan sociétal par la Confédération française de la coopération agricole est présentée comme une démarche d'auto-évaluation et un d'outil d'animation interne.

constitue une avancée significative dans l'appréciation de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leurs salariés, il présente certaines limites car il ne permet qu'une évaluation interne sans tenir compte de l'impact de l'activité sur les différents "stakeholders" et l'environnement de l'entreprise. Les outils plus spécifiques à l'économie sociale comme la révision coopérative mettent également l'accent sur la régulation interne en évaluant le respect des principes coopératifs, le maintien de l'autonomie de gestion, le contrôle de la gestion..., mais ils ne visent pas réellement à cerner l'impact sociétal des coopératives sur leur environnement.

L'utilisation du terme "sociétal" marque un changement par rapport à la notion de "social" enfermée dans les rapports entre employeurs et employés ou entre sociétaires. Les nouvelles préoccupations sur la qualité de la vie, la cohésion sociale, mais aussi la prise en compte des phénomènes d'exclusion ou encore de l'environnement amènent à concevoir des outils ayant une portée plus large. C'est ce souci que révèlent les démarches cherchant à concevoir de nouveaux instruments. En France, le bilan sociétal conçu par le CJDES (Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale) qui fait l'objet d'une expérimentation par la CFCA (Confédération française de la coopération agricole), l'analyse des externalités, explorées par le CRIDA dans une étude européenne⁷, également prise en compte dans l'évaluation des SCIC par le Collège coopératif, sont autant d'exemples de recherches pour identifier et mesurer les effets sociétaux des activités économiques. Au Québec, les évaluations⁸ du LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales) visant à cerner l'impact social et économique des organismes d'économie sociale, la recherche d'indicateurs socio-communautaires⁹ par les groupes de femmes vont aussi dans le même sens.

Par rapport à l'évaluation des impacts, deux approches peuvent être envisagées. La première consiste à donner un prix à ce qui n'en a pas. L'identification et le calcul des externalités¹⁰ vont dans ce sens¹¹. La valorisation monétaire du "social" est souvent le seul moyen de faire évoluer les représentations. C'est un moyen de conviction non négligeable dans une société où de plus en plus "ce qui n'a pas de prix n'a pas réellement de valeur"¹². Cependant, cette approche n'est pas neutre sur les politiques de développement de l'ESS. Outre que le fait qu'une estimation monétaire des dimensions sociale et politique des activités socio-économiques est particulièrement complexe et coûteuse au regard des techniques utilisées et du manque de données, l'évaluation des externalités repose, comme toute approche coûts/avantage, sur un "réductionnisme monétaire" de la réalité. Donner une valeur marchande à ce qui n'en a pas n'est-ce pas aussi participer à la marchandisation de la société. N'est-ce pas implicitement orienter le développement de l'ESS sur la voie unique de la création de "nouveaux marchés" par externalisation des services délivrés (souvent par les femmes) dans les sphères domestique et communautaire ? Le calcul de la rentabilité économique du social, par exemple du bénévolat, n'est-il pas sans liens avec la tendance à la rationalisation et réduction des dépenses publiques ? L'idéal pour les responsables publics n'est-il pas finalement de pouvoir financer les organisations d'économie sociale et solidaire à hauteur de "la plus value sociale" qu'elles apportent à la collectivité.

⁷ Fraisse L., Gardin L., Laville J.L., avec la collaboration de Becker A., Bode I., Nyssens M., Petrella F., Boulte P., Spear R., La Rosa M., Pestoff V., *Le fonctionnement socio-économique du Troisième système*, Recherche européenne pour la DGV de la Commission des Communautés Européennes, CRIDA/LSCI/CNRS.

⁸ Dumais L., Jetté C., Vaillancourt Y., "Bilan des expériences du LAREPPS en matière d'évaluation de l'économie sociale dans le domaine des services aux personnes", LAREPPS-UQAM, septembre 2000.

⁹ Toupin L. (avec la collaboration de Goudreault N.), *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Recherche en matière de politiques, Conditions féminine Canada, février 2001.

¹⁰ Par externalités, nous entendons les effets positifs ou négatifs produits d'une activité socio-économique sur le bien être d'agents économiques tiers, sans que ceux-ci ne donnent lieu à un échange monétaire.

¹¹ Fraisse L., Gardin L., Laville J.L., avec la collaboration de Becker A., Bode I., Nyssens M., Petrella F., Boulte P., Spear R., La Rosa M., Pestoff V., *Le fonctionnement socio-économique du Troisième système*, Recherche européenne pour la DGV de la Commission des Communautés Européennes, CRIDA/LSCI/CNRS.

¹² Viveret P., *op.cit.*, p. 13.

C'est pourquoi les acteurs de l'ESS privilégient une approche avec des critères et des indicateurs qualitatifs et non monétaire avec éventuellement des systèmes de notation par les parties prenantes. C'est en tout cas la forme que prennent les premières grilles d'analyse de la rentabilité sociale des CLD¹³. C'est aussi le choix des indicateurs socio-communautaires de la rentabilité sociale par les groupes de femmes. C'est enfin proche de la prise en compte d'externalités qualitatives (impact sur les politiques publiques, productions de normes sectorielles) ou de l'expérience du bilan sociétal.

Agir d'un contexte où l'opinion devient sensible à la responsabilité sociale des entreprises

Mieux cerner l'impact sur l'environnement des activités économiques n'est pas propre aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. La responsabilité sociétale de l'entreprise vis-à-vis de son environnement est de plus en plus prégnante comme en témoigne la sensibilité de l'opinion aux questions de sécurité alimentaire, de détérioration du milieu naturel, de respect des droits économiques et sociaux. La création de labels sociaux ou écologiques, la multiplication des chartes éthiques, des codes de conduite, l'apparition d'agences de notification sociétale sont autant de signes que les entreprises ne peuvent rester inactives face à une contestation croissante émanant de la société civile. Certains gestionnaires de fonds de pension et de l'épargne salariale s'interrogent également sur les critères "éthiques" de placement. Le "risque de mauvaise réputation" devient pour l'entreprise un risque majeur avec des conséquences directes sur l'image de l'entreprise et sa cotation boursière. Cependant, on peut être sceptique face à la capacité des entreprises de capitaux de véritablement exercer un management social à vocation solidaire qui aille au-delà de la responsabilité légale de l'entreprise. Si l'investissement social et écologique pour des questions d'image ou de marketing est fréquent, il ne provoque pas une réelle transformation du système de management qui intègre en amont ces dimensions. La crédibilité et l'efficacité des nouveaux outils de régulation, de nouvelles normes tiennent bien davantage à la capacité à impliquer et négocier ces normes avec l'ensemble des parties prenantes (syndicats, ONG, collectivités locales...). Si la propriété du capital n'induit pas forcément des modes de pilotage responsables et solidaire, les statuts de l'économie sociale les favorisent.

Ces évolutions constituent une opportunité pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire de montrer que leur activité intègre positivement ces dimensions dans leur finalité et leur fonctionnement. Encore faut-il que les entreprises de l'économie sociale et solidaire sortent d'une logique de rattrapage qui les conduit à reproduire les façons de faire des entreprises de capitaux et ne pas attendre qu'il y ait des normes pour expérimenter et évaluer ses pratiques à l'aune de ses valeurs ? Aujourd'hui, les grands cabinets conseil anglo-saxons investissent ce "nouveau marché de l'expertise éthique". On s'aperçoit que la responsabilité sociétale des entreprises ne peut reposer uniquement sur des normes privées issues de la volonté des dirigeants, de l'éthique et l'expertise des grands cabinets de conseil. L'enjeu est à terme de définir les contours d'une norme (type ISO) internationale de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ainsi que les procédures de certification.

Comparer et valoriser l'apport de l'ESS par rapport au privé et au public

Dans la demande des acteurs et entreprises de l'ESS, il y a, à la fois le souhait de mieux renforcer des instruments spécifiques d'appui au développement, de mieux comprendre les interactions avec son milieu social et environnemental, mais aussi la volonté de se comparer aux entreprises de capitaux et aux entreprises publiques. La création de nouveaux outils pour les entreprises du tiers secteur est un moyen de valoriser leur spécificité et, pourquoi pas, à plus long terme, de renverser la charge de la preuve en soumettant les entreprises de capitaux à des critères d'évaluation sociaux et environnementaux.

L'apparition de labels privés visant à qualifier le caractère "solidaire" de la finance ou "équitable" du commerce témoigne de la recherche par les acteurs de l'ESS¹⁴ de définir des critères sectoriels

¹³ Guide d'analyse de la rentabilité sociale à l'intention des promoteurs de projets d'entreprise d'économie sociale, CLD Bas-Richelieu, janvier 2001.

¹⁴ En France, nous pouvons citer le label Finansol attribué aux opérateurs de la finance éthique et solidaire, mais aussi les labels européens du commerce équitable (Transfair, Max Havelaard, Fair Trade Mark) qui sont des

généraux permettant de les distinguer des activités bancaires et commerciales traditionnelles. Ce sont en retour souvent les mêmes acteurs qui aujourd'hui dénoncent par des campagnes citoyennes les entreprises multinationales qui ne respectent pas les droits économiques et sociaux dans leurs filiales.

Il y a donc aussi une demande d'évaluation comparative des acteurs de l'ESS dont certains souhaitent non seulement faire valoir l'utilité sociale ou écologique de leur activité mais aussi instaurer une traçabilité "sociétale" de l'ensemble des produits et services sur "le marché" permettant ainsi aux consommateurs de choisir en connaissance de cause.

Cette demande change la nature de l'évaluation puisqu'il s'agit alors de construire des critères et procédures suffisamment standards pour pouvoir comparer les performances d'entreprises d'un même secteur, indépendamment des finalités, des statuts, des modes de gestion, des environnements socio-économiques. L'exigence de comparaison pousse alors vers des indicateurs plus quantitatifs et l'évaluation tend à devenir une expertise externe. Dans cette perspective, les acteurs de l'ESS seront confrontés à trois défis : faire en sorte que les valeurs et principes qu'ils défendent soient partie intégrante des procédures d'évaluation, de labellisation, voire de certification du contenu sociétal des produits ; être partie prenante voire initiateurs dans la définition de normes de régulations privées ; articuler procédures d'auto-labellisation par le milieu et généralisation des critères dans une norme applicable à tous les acteurs économiques.

Définir " l'utilité sociale et solidaire ", mesurer " la rentabilité sociale " : un critère de politique publique pour préciser le champ de l'économie sociale et solidaire ?

Cette demande d'évaluation comparative des acteurs recoupe celle des politiques qui cherchent aussi à mieux légitimer et outiller l'ESS. Les outils de mesure et d'évaluation ne visent plus uniquement à appuyer les dirigeants et acteurs de l'ESS, mais tendent à devenir quasiment des instruments de politiques publiques visant à clarifier le champ de l'ESS.

En France, le rapport Lipietz illustre bien les enjeux politiques. L'énoncé des termes généraux et la vérification de la " finalité sociale " des entreprises de l'ESS devient un des critères discriminants pour délimiter les contours d'un tiers secteur. Plutôt que de définir un nouveau statut de l'entreprise à but social prenant en compte les évolutions de l'environnement, Alain Lipietz met en avant l'idée d'un " label d'utilité sociale et solidaire " comme instrument privilégié pour délimiter l'espace socio-économique que recouvre l'ESS. Derrière cette démarche, il y a d'une certaine manière le parti pris que les statuts de l'économie sociale ne suffisent pas à garantir l'utilité sociale des activités qu'ils recouvrent. La légitimation par la collectivité d'un tiers secteur passe alors par une autre procédure de reconnaissance, la labellisation du caractère "social et solidaire" des activités socio-économiques¹⁵. Assiste-t-on à l'émergence d'une politique des labels à articuler avec une politique des statuts pour définir les frontières de l'ESS ? Dans les propositions de Lipietz, l'attribution du label ouvrirait des avantages fiscaux et réglementaires. Les statuts de l'économie sociale ne seraient plus un critère suffisant pour avoir accès à de tels avantages. On voit bien comment ici la question de l'utilité sociale et de son évaluation devient un outil de politique publique, alors qu'elle était au départ posée par les acteurs de l'ESS comme la construction de dispositif d'appui à la décision, à la négociation, à la gestion et à la participation.

outils de certification de produits commercialisés de manière équitable. L'ensemble de ces labels sont regroupés au sein de FLO (Fair Trade labelling Organisations).

¹⁵ Alain Lipietz fonde même sa distinction entre économie sociale et solidaire sur la prise en compte de la finalité sociale. "L'économie sociale se définit par "Comment, sous quel statut et quelles normes d'organisation interne on le fait"..." "L'économie solidaire se définit par "Au nom de quoi on le fait" : le sens prêté à l'activité économique, sa logique, le système de valeurs de ses acteurs et donc les critères de gestion de leurs institutions". ... "Si l'économie sociale en tant que mouvement s'enracine dans les valeurs "solidaires" et démocratiques qui ont présidé à son émergence, ses personnes morales individuelles ne sont définies comme telles que par des règles juridiques, qui impliquent nullement de partager les valeurs de l'économie solidaire"... "Si le mouvement de l'économie sociale est donc partie prenante de mouvement pour l'économie solidaire, l'ensemble de ses unités n'est pas entièrement engagé dans celle-ci, et peut difficilement prétendre aux spécificités fiscales du tiers secteur.", *Pour le Tiers secteur*, pp. 56-58.

Au Québec, c'est autour de la notion de "rentabilité sociale" que semble se cristalliser le débat¹⁶. Apparue dès l'origine du chantier d'économie sociale, la rentabilité sociale semble avoir été perçue comme un moyen de distinguer les entreprises de l'économie sociale des organisations du secteur privé et de démontrer qu'elles sont davantage à la recherche "d'un profit social". Cette idée n'est pas sans conséquences en termes de politiques publiques territoriales puisque les CLD (Centres Locaux de Développement) qui sont chargés d'examiner et d'appuyer sur les territoires les projets d'économie sociale n'étaient pas toujours outillés pour apprécier l'utilité sociale des projets. Bâtir une grille de la rentabilité sociale équivalente au plan d'affaire de l'entreprise classique peut devenir alors un enjeu local de d'appui aux projets d'économie sociale. Par delà les aspects méthodologiques, l'aspect politique n'est pas négligeable puisqu'à terme la rentabilité sociale des projets pourrait devenir un critère public de sélection des initiatives pouvant délimiter localement ce qui relève de l'économie sociale et ce qui n'en relève pas.

Que la reconnaissance publique de l'utilité sociale passe par la labellisation, l'agrément ou une procédure obligatoire dans le montage des projets, elle devient un critère de définition du champ de l'ESS complémentaire aux statuts mutualiste, coopératif et associatif. Dès lors qu'il y a deux critères publics de définition, comment s'articulent et se recourent l'espace statutaire de l'espace utilité sociale ? Deux positions peuvent être identifiées :

- Une approche inclusive dans laquelle l'utilité sociale vient distinguer parmi les entreprises ayant des statuts juridiques de société de personnes, celle qui ont une finalité "solidaire". C'est la position retenue par la DIES et le Secrétariat à l'Economie solidaire dans son document¹⁷ pour la coopération France-Québec.
- Une approche de recoupement large entre les deux espaces mais qui n'exclut pas, sous certaines conditions incluant les modes d'organisation interne, les entreprises de capitaux. C'est la position du rapport Lipietz, le tiers secteur visant à "ménager un espace, désigné par un label commun, essentiellement à l'intérieur du champ de l'actuelle économie sociale, *mais avec une extension possible dans le secteur privé* (c'est nous qui soulignons), espace défini par une charte portant à la fois sur les buts sociaux et l'organisation interne".

Quels que soient les choix de politique, l'évaluation, à travers l'identification et la mesure de l'utilité sociale, devient un instrument central de la régulation publique de l'ESS. Par là même, elle est potentiellement un outil de normalisation et d'institutionnalisation des initiatives de l'ESS. L'évaluation est au cœur du processus d'attribution des labels ou de l'agrément que cela soit pour la vérification du respect des critères ou le processus de révision annuelle. Mais ici, l'évaluation risque de prendre la forme d'un contrôle externe, d'une expertise visant la réalisation des objectifs, la conformité à la norme, le respect des procédures, la rationalisation des pratiques... C'est pourquoi le débat sur l'instauration d'un label d'utilité sociale porte tout autant sur la définition des critères que sur le caractère démocratique et négocié des procédures et instances de régulation et de contrôle de cette utilité.

L'évaluation plurielle des facteurs de richesse, un élément crucial du débat démocratique pour construire un modèle de développement solidaire et durable¹⁸

Définie comme "l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagement citoyens"¹⁹, l'économie solidaire peut être interprétée comme la réintroduction de la dimension politique qu'une stricte défense des formes statutaires et des modalités de gestion de l'économie sociale tend à occulter. La perspective de l'économie solidaire interroge la capacité des acteurs et entreprises de l'ESS à inscrire leurs activités dans un projet de société, à proposer un autre

¹⁶ Pour un aperçu des débats sur la rentabilité sociale, Toupin L., *op.cit.*, ou encore Patenaude J, "Mesure de la rentabilité sociale, un point de vue sur la question", conférence présentée au Centre St-Pierre, 17 janvier 2001.

¹⁷ "Politiques Publiques et économie sociale et solidaire", Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, document de travail établi par la DIES pour la coopération France-Québec en économie sociale et solidaire.

¹⁸ Cette partie est grande partie la reprise d'une note de Guy Roustang.

¹⁹ Laville J-L. et Chaniel P., "Economie sociale et solidaire, le modèle français", document de travail coopération France-Québec en économie sociale et solidaire, mai 2001.

modèle de développement. Dit autrement, la valorisation des performances économique et sociale de l'ESS ne doit pas faire l'impasse d'une critique de la société de marché où le développement est réduit à la croissance du PIB, où la société par capitaux est la seule organisation économique légitime et où le marché est l'unique principe efficace pour produire, échanger et distribuer les richesses. En l'absence de projet sociétal commun, les risques d'éparpillement et de banalisation de l'ESS est plus grand, chaque famille privilégiant des logiques de rattrapage et d'adaptation au marché ou à l'Etat.

Quel est le rôle de l'évaluation dans la construction du modèle de développement ? Les membres du collège chercheurs ont à plusieurs reprises rappelé la dimension politique de l'évaluation en insistant sur le débat sur les finalités²⁰ ou sur la construction sociale des externalités collectives²¹. Comme le rappelle Partick Viveret, "définir l'évaluation comme une délibération sur les valeurs, ce qui correspond à l'étymologie du terme, c'est refuser de la réduire à un simple exercice de mesure, lui-même référé aux catégories dominantes d'un économisme qui a coupé ses liens avec l'éthique et le politique. La question des indicateurs qui relève des outils ne peut donc être l'étymologie de celle des critères qui relève du débat sur les fins"²². "Dans cette optique, les démarches évaluatives peuvent permettre de mieux saisir la spécificité de l'ES et, notamment, les conditions à réunir pour que les initiatives qui s'en réclament s'incrivent dans un nouveau modèle de développement contribuant à rendre l'économie et la société plurielles et démocratiques"²³.

Cet objectif plus global passe aujourd'hui par la capacité à faire évoluer les représentations dominantes de l'économie des pouvoirs publics comme de l'opinion. Ces représentations sont aujourd'hui fortement imprégnées des instruments statistiques de mesure de la richesse, au premier chef le PIB.

Au-delà du culte de la croissance : des indicateurs pluriels pour une économie plurielle

Pour suivre l'activité économique, pour éclairer la politique économique et maintenir les grands équilibres macro-économiques, nos sociétés modernes ont progressivement mis au point la comptabilité nationale. Le rôle du produit intérieur brut qui mesure les richesses créées au cours d'une année est devenu essentiel pour mesurer les performances économiques des nations. Bien que les fondateurs de la comptabilité nationale n'aient jamais prétendu que le PIB pouvait mesurer le bien être d'une nation, on lui a accordé une place de plus en plus hégémonique, au point qu'aujourd'hui son taux d'augmentation joue un rôle déterminant, à côté du taux de chômage, pour mesurer l'efficacité d'une politique.

Le rôle joué par le PIB pour mesurer l'évolution de l'augmentation des richesses d'année en année ou pour comparer la situation des différentes nations entre elles, pouvait se justifier (en un certain sens) lorsque l'objectif prioritaire était d'augmenter la production des biens agricoles et industriels, bien tangibles relativement faciles à quantifier. Satisfaire les besoins essentiels de toute la population était une priorité à une époque où l'on considérait, à tort ou à raison, que c'était la base de tout progrès, que c'était la condition pour que chacun puisse participer à égalité à la vie sociale, politique, culturelle. Le PIB mesurait les performances économiques des nations, ce qui était essentiel dès lors que l'on considérait que l'économie était l'infrastructure de la société.

Aujourd'hui, le paradoxe est le suivant : on accorde une part de plus en plus grande au taux de croissance du PIB, alors même que sa signification diminue au fur et à mesure que l'on passe d'une société industrielle à une société de services. Mais cela s'explique par la suprématie qui se renforce continûment de l'économique sur le politique. Faute de projets politiques qui mettraient l'économie au service de finalités clairement définies, on continue de faire comme s'il était évident - contre toute évidence - que l'augmentation des richesses mesurées par le PIB devait entraîner une amélioration de

²⁰ Bouchard M., Dumais L., "Rapport sur les enjeux méthodologiques", document de travail coopération France-Québec en économie sociale et solidaire, mai 2001.

²¹ Fraisse L., Gardin G. Laville J-L., "Les externalités positives dans l'aide à domicile, une approche européenne", coopération France-Québec en économie sociale et solidaire, février 2001.

²² Viveret P., *Reconsidérer la richesse*, rapport d'étape.

²³ Bouchard M., Bourque G L., Levesque B. avec la collaboration de Desjardins E., *L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général*, Cahier du CRISES n°13, octobre 2000.

la qualité de la vie sociale. Et puisque chacun, toutes choses égales par ailleurs, désire un revenu monétaire croissant, la fuite en avant peut se poursuivre allègrement. Les politiques tendent alors à considérer qu'ils sont au service de la croissance économique. Mais cette démission du politique devant les pseudo-nécessités économiques donne le sentiment qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion, et cela explique certainement pour une bonne part le désintérêt pour la chose publique. Le risque encouru de ce fait par nos démocraties modernes est des plus sérieux.

Il est grand temps de reconnaître que nos sociétés doivent se donner des indicateurs de performance adaptés à une époque où la croissance économique entraîne certains risques : exclusion d'une partie de la population, appauvrissement de certains quartiers urbains ou de pays ruraux, concentration des pouvoirs économiques allant de pair avec la concentration des moyens d'information, risque d'appauvrissement de la vie culturelle qui en découle, menaces croissantes encourues par notre environnement naturel, passivité des individus-consommateurs, montée d'un individualisme négatif et pauvreté des relations sociales, faible participation à la vie civique et politique.

Il convient donc de mettre en tension d'une part la recherche du taux de croissance le plus élevé possible et d'autres préoccupations, portées par l'économie sociale et solidaire, qui méritent d'être poursuivies pour elles-mêmes : encourage le civisme, la qualité des relations sociales, les activités culturelles et éducatives, la participation des citoyens à la création de leur environnement social et naturel. Il s'agit d'affronter la difficulté qui résulte de deux affirmations complémentaires : l'idéologie économique fondée sur l'individualisme est un des ressorts essentiels de nos sociétés modernes²⁴ mais poursuivre l'autonomisation de l'économie, c'est aller vers l'insignifiance²⁵ et la société de marché. Les débats sur le volume et la répartition de la richesse devraient être resitués dans des débats plus fondamentaux, qui concernent les dégâts de la croissance, non seulement sur l'environnement naturel mais sur la société, sur les mœurs et sur la culture. Le pouvoir politique est aujourd'hui fragile parce qu'unijambiste, il retrouvera une meilleure assise s'il accepte de confronter en permanence deux logiques. Cela suppose " de ne jamais débattre des questions économiques sans réfléchir à leur impact sur des processus déterminants pour l'avenir de nos sociétés. Citons pour mémoire : l'éducation et la transmission des valeurs, les processus de socialisation, la sauvegarde de notre environnement naturel, une organisation des temps et des espaces sociaux plus favorable au développement humain ”²⁶. Dans la perspective de l'économie plurielle qui souligne que l'économie de marché n'est pas seule créatrice de richesses, le développement doit être apprécié à partir d'indicateurs non monétaires complémentaires au PIB afin de rendre compte de la diversité des formes de richesses produites.

Conclusion : quelles perspectives politiques ?

Comment peut se traduire politiquement cette recherche de méthode d'évaluation et d'outils de mesure de l'impact global de l'ESS ? Voici quelques axes autour desquelles des propositions peuvent être réfléchies :

1. Une politique de soutien aux évaluations des pratiques.

Cette politique pose l'évaluation comme un moyen de renforcer les capacités des acteurs de l'ESS à monter leurs projets, à développer leurs activités, à identifier et faire valoir leurs atouts, à négocier avec leurs partenaires, à renforcer son projet démocratique. Tenant compte que les démarches d'évaluation participative prennent du temps et nécessitent des moyens dont les acteurs de l'ESS ne disposent pas forcément, une politique doit dégager des financements dont les modalités d'attribution sont à préciser. Elles peuvent prendre la forme d'un soutien aux expérimentations de la société civile visant à la mesure des impacts sociétaux. Elles peuvent s'inscrire comme un passage obligé à l'accès ou à la mise en œuvre de politiques publiques (sur l'exemple de l'accompagnement des emplois jeunes ou la mise en place des 35 heures).

2. Une politique de recensement, de capitalisation et de transfert des méthodes et outils de l'évaluation (bilan sociétal, audit social, calcul des externalités...) à l'échelle européenne.

²⁴ Dumont L., *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*. Paris 1977.

²⁵ Castoriadis C., *La montée de l'insignifiance*. Paris 1996.

²⁶ Perret B., Roustang G., *L'économie contre la société*, Seuil, Paris, 2001.

3. Une politique de reconnaissance de l'utilité sociale et solidaire

Face à la redoutable question de la définition du contenu, l'accent est mis sur les procédures d'attribution et les modes de régulation d'un éventuel label. Comment articuler une reconnaissance publique de labels privés (types CNLRQ, Finansol, commerce équitable...), donc une reconnaissance par les "pairs", et l'attribution d'un label public ouvrant droit à des avantages fiscaux et réglementaires.

4. Une politique visant à ouvrir un débat public sur nos modes de représentation et de circulation de la richesse et à capitaliser les travaux sur les indicateurs sociaux et écologique

C'est cette démarche que le Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire a entrepris en France en commandant un rapport sur les "nouveaux facteurs de richesses" à Patrick Viveret. Ce dernier propose de "capitaliser les avancées déjà réalisées" telles que les "indicateurs de développement humain" développés dans le cadre du PNUD. Il suggère la création d'un séminaire international régulier sur ces questions ainsi qu'un rapport européen sur les indicateurs de développement humain. Enfin, il plaide pour l'expérimentation d'indicateurs de destruction de richesse.

5 – Une politique de soutien à la recherche en partenariat type ARUC.